



PERSONNELS ITRF... QUELLES REVALORISATIONS 2024 ?

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le jeudi 28 mai, le ministère présentait les revalorisations indemnitaires pour les personnels ITRF de l'Éducation nationale au 1^{er} janvier 2024.

Pour mémoire, les personnels ITRF sont au nombre de 10 991 et sont répartis de la sorte : 1 945 catégorie A (IG et ASI), 1 961 catégorie B (TRF) et 5 556 catégorie C (ATRF dont 44 dans les services informatiques). Soit environ 5 512 ATRF (BAP A,B,C...) dans l'Éducation nationale.

Autant de personnels qui se battent pour exiger une amélioration de leurs conditions salariales et pour lesquels le MEN peine toujours autant à « faire un geste »...

RETOUR DU GROUPE DE TRAVAIL

Cette année, les revalorisations ne concernent que les personnels ITRF des services informatiques, seule branche d'activité professionnelle rencontrant un manque d'attractivité d'après le ministère...

Cette proposition n'est pas acceptable pour la CGT Éduc'action pour plusieurs raisons :

- ✗ Il ne s'agit que d'une augmentation indemnitaire.
- ✗ Elles aggravent les inégalités entre les ITRF de l'Éducation nationale (11 000 personnels).



La CGT ÉDUC'ACTION revendique des augmentations du point d'indice et la mise en place des nouvelles grilles avec un véritable déroulement de carrière pour tous les personnels.



**MME BELLOUBET,
IL MANQUE 2,6 MILLIONS
D'€ POUR AUGMENTER
L'IFSE DE TOUS LES
PERSONNELS ITRF EN 2024.**

REVALORISATIONS 2024

Corps	Objectifs : Attractivité et fidélisation	Objectifs : Convergence entre académies d'une même région Ajustement de situations spécifiques	Gain total annuel moyen
	Gain forfaitaire annuel	Gain complémentaire annuel moyen	
IGR	800 €		1 000 €
IGE	700 €		900 €
ASI	600 €	200 € par ETP informaticien	800 €
TECH	500 €		700 €
ATRF	400 €		600 €

Un-e TRF (technicien-ne recherche et formation cat B) bénéficie d'une augmentation minimum de 400€ et maximum de 600€ annuels en 2024 suivant son académie et sa situation.